

RÈGLEMENT

2^e CONCOURS INTERNATIONAL DE DINARD POUR LES PIANISTES AMATEURS

Finale le 14 juillet 2022

Théâtre Claude Debussy, 20 h 30

1^{er} tour : sélection sur enregistrement vidéo

Aimer ! Aimer la musique, aimer le piano au point de lui donner une place centrale dans sa vie. Travailler amoureusement son piano, au point de préserver cette intimité avec lui, travailler passionnément son piano, au point de trouver du temps pour lui après les journées de travail, travailler assidûment son piano, de sorte d'atteindre un niveau d'excellence. Voici ce que vivent celles et ceux qui seront les candidats du Concours international de Dinard pour les amateurs. En 2021, j'ai voulu, soutenue par la Ville de Dinard, créer ce nouvel événement pour partager avec vous le talent des grands pianistes amateurs, témoignage de la musique placée au cœur de nos vies.

Claire-Marie Le Guay, directrice artistique du **Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs**

Ce règlement définit les conditions d'organisation du 2^{ème} Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs et précise les obligations du candidat et de l'organisateur.

Préambule

Créé et dirigé par Claire-Marie Le Guay, le 2^{ème} **Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs**, organisé par la **Mairie de Dinard**, se déroulera en deux tours :

- **Premier tour** : les candidats seront sélectionnés sur enregistrement vidéo
- **Finale** : les candidats sélectionnés joueront pour la Finale, en public* dans le cadre de la programmation du Festival international de musique de Dinard, le 14 juillet 2022.

*Si les conditions sanitaires liées au Covid le permettent

RÈGLEMENT

Article 1 : Candidat

- Le concours est ouvert aux pianistes de toutes nationalités pratiquant la musique à titre amateur et à un niveau d'excellence leur permettant d'envisager de jouer en public pour la Finale du concours à Dinard, dans le cadre du Festival international de musique de Dinard, le 14 juillet 2022.
- Les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans au 14 juillet 2022
- Les lauréats des Prix du jury et du Prix du public des éditions précédentes ne pourront pas se représenter au concours.
- Les candidats qui se représenteraient devront jouer un programme différent de celui présenté lors de candidatures précédentes.

Article 2 : Déroulement du Concours

Le concours se déroule en deux tours et de la manière suivante :

Premier tour :

Épreuve qualificative sur vidéo

Le candidat devra joindre à son inscription un **enregistrement vidéo* sans montage** datant de moins de 6 mois, composée de **deux œuvres du répertoire classique au choix, de styles différents, d'une durée entre 5 minutes minimum et 10 maximum chacune.**

L'une ou l'autre de ces œuvres ou les deux pourront être choisies pour le concert si le candidat est sélectionné. De ce fait, **le candidat s'engage à pouvoir les jouer** lors de la Finale qui se tiendra **le 14 juillet 2022 à 20 h** au Théâtre Debussy, à **Dinard**, dans le cadre du **Festival international de musique de Dinard.**

Le programme est libre, mais si **une pièce de compositrice** fait partie du programme, cela fera l'objet d'une récompense spécifique

* Dont le format devra être compatible et conforme aux recommandations de YouTube mentionnées [ICI](#) et respecter le cahier des charges vidéo annexé au dossier d'inscription.

Finale :

Interprétation sur scène en présence du Jury et en public *

Le 14 juillet 2022 - Théâtre Claude Debussy à Dinard - 20 h

Le candidat s'engage à être présent à Dinard dès le 14 juillet à partir de 10 h afin d'être disponible pour **les répétitions** de préparation à la Finale, qui se dérouleront au Théâtre Debussy, Palais des arts et du Festival, 2 Boulevard Wilson, 35800 Dinard.

Le planning détaillé de la journée du 14 juillet 2022 sera communiqué au candidat en cas de sélection pour la Finale. Le candidat s'engage à respecter le planning de la journée.

Le candidat accepte d'être éventuellement enregistré / filmé / diffusé, lors de la Finale du Concours.

Article 3 : Récompenses

- **Prix du jury** - Remis de la Ville de Dinard
 - Un engagement pour un récital dans le cadre de la Saison musicale des Jeudis de Roches Brunes
 - Un an d'abonnement au magazine « Pianiste »
- **Prix du public - Remis par Emeria Dinard Hôtel**
 - Offre à l'établissement Emeria Dinard Hôtel
 - Un an d'abonnement au magazine « Pianiste »

Article 4 : Modalités d'inscription

Les candidats devront **envoyer leur dossier de candidature complet et leur lien vidéo par courriel** (et dans un seul et même mail) :

- À benjamin.despres@ville-dinard.fr ET stephanie.fougeres@ville-dinard.fr
- En mentionnant en objet du mail : **FMU - Candidature CIPA2022_NOM_Prénom**

Le dossier de candidature complet devra comporter :

1. Une copie d'une **pièce d'identité**
2. Un **lien de téléchargement* de la vidéo** des œuvres jouées
3. Un **Curriculum Vitae** du candidat décrivant sa formation pianistique, le(s) professeur(s) avec le(s)quel(s) il a travaillé, la place de la musique dans sa vie, sa pratique du piano, sa participation à d'autres concours ou à d'autres festivals pour les amateurs de sa profession
4. Le **formulaire d'inscription**, dûment rempli et signé, comprenant :
 - Les **coordonnées complètes du candidat** (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail), une photo
 - Une **déclaration sur l'honneur** du candidat, se présentant en tant que pianiste amateur et non pianiste professionnel ou en voie de professionnalisation.
 - Les **coordonnées du professeur de piano** (nom, prénom, coordonnées)
 - Le **formulaire de droit à l'image**

* Le **lien de téléchargement** (type Wetransfer ou toute autre plateforme de téléchargement) devra être inclus dans le corps du mail et permettre le téléchargement de la vidéo. Les autres pièces du dossier peuvent être incluses dans le même lien de téléchargement.

L'inscription ne sera validée qu'à réception de l'enregistrement vidéo des deux œuvres choisies par le candidat et du dossier complet et signé.

Vous recevrez un accusé réception du dépôt de votre candidature dans les 48h ouvrées.

Pour toutes questions ou problèmes d'envoi du dossier et de la vidéo : contact Benjamin Després, joignable au 06 30 82 66 02 - benjamin.despres@ville-dinard.fr

Article 5 : Calendrier des inscriptions

La date limite d'inscription et de **dépôt de l'enregistrement vidéo des deux œuvres** jouées par le candidat, est fixée au **1^{er} mai 2022 à 23h59**.

Les résultats du 1^{er} tour seront communiqués aux candidats le 15 mai 2022.

Article 6 : Les droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 50 €.

Un titre de paiement sera envoyé par le Trésor Public à chaque candidat retenu pour le recouvrement des droits d'inscription.

Toute inscription pour le concours est définitive. Ainsi, les candidats qui se désisteraient ne peuvent prétendre à un remboursement des frais d'inscription, sauf en cas de force majeure pour raison médicale (un certificat médical devra être fourni).

En cas d'annulation de la finale du concours pour des raisons liées à la situation sanitaire, les frais d'inscription ne seront pas facturés. S'ils ont déjà été perçus, ils seront remboursés.

Les frais de transport, d'hébergement, de restauration, dans le cadre de la Finale, sont à la charge des candidats retenus.

Au besoin, les organisateurs assureront les transferts A/R entre la gare de Saint-Malo et Dinard.

Article 7 : Modalités d'interprétation

Les épreuves du concours seront interprétées de mémoire de préférence, mais le choix est laissé aux candidats.

Article 8 : Composition du Jury

Le jury sera composé de personnalités pianistiques et artistiques de renom.

Membres du jury du 2^{ème} Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs :

Jean-Philippe Collard, Président du 2^e Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs. Pianiste & Directeur artistique des Flâneries de Reims. Lauréat du concours Marguerite Long-Jacques Thibaud en 1969 et Premier Grand Prix du Concours Cziffra en 1970. Jean-Philippe Collard sillonne les grandes scènes internationales du Carnegie Hall au Teatro Colon en passant par le Théâtre des Champs-Élysées et le Royal Albert Hall. Parmi ses enregistrements les plus marquants figurent l'intégrale de la musique pour piano de Gabriel Fauré ainsi que les quatre concertos pour piano de Rachmaninov, devenus des références. Figure bien connue du public français, enfant chéri des États-Unis, il peut se targuer d'avoir joué avec le gotha des chefs et des orchestres à travers le monde.

Claire-Marie Le Guay, Directrice artistique du Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs.

Pianiste soliste et chambriste, Claire-Marie Le Guay se produit en France et à l'étranger, sous la direction de chefs d'orchestre tels que Daniel Barenboim ou Louis Langrée. Sa discographie compte une vingtaine d'enregistrements. Victoires de la musique en 1995, elle enseigne le piano au CNSMDP depuis 2002.

Auteur de *La vie est plus belle en musique*, ed. Flammarion 2019, Claire-Marie Le Guay est directrice artistique du Festival international de musique de Dinard depuis 2018.

Emilie Munera, Journaliste, productrice sur France Musique

Après une formation de musicologie et de journalisme, Emilie Munera a travaillé à Piano Magazine et France Bleu. Elle a réalisé la revue de presse musicale dans la matinale de Lionel Esparza, sur France Musique. Elle a présenté *Changez de disque !*, une émission qui fait part des actualités discographiques et, aujourd'hui, *En pistes !* aux côtés de Rodolphe Bruneau-Boulmier.

Vincent Rémy, adjoint au Maire de Dinard, Délégué à la culture vivante et au patrimoine.

Les candidats seraient avertis si la constitution du jury devait changer. Cela ne modifierait ni le déroulement du Concours, ni la participation des candidats au Concours.

Article 9 : Piano

La finale du concours se déroulera sur un piano de concert Bösendorfer, partenaire du Festival international de musique de Dinard, au Théâtre Debussy, à Dinard. Une répétition sera prévue sur la scène du théâtre Debussy dans le courant de la journée du 14 juillet 2022.

Article 10 : Ordre de passage des candidats

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par la directrice artistique Claire-Marie Le Guay.

Article 11 : Résultats

Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toute décision supplémentaire relative à la bonne marche du concours.

Le palmarès sera décerné devant le public à l'issue des épreuves du concert de finale.

Article 12 : Situation sanitaire

Dans un contexte qui reste incertain, nous travaillons au mieux à l'anticipation des contraintes sanitaires qui pourraient être encore en vigueur à l'été 2022.

Toutes les consignes sanitaires en vigueur au moment du concours seront mises en œuvre par l'organisateur et devront être respectées par le candidat.

La Ville de Dinard et Claire-Marie Le Guay, directrice artistique du Festival international de musique de Dinard et du Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs